



HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG
DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES
TECHNICIEN HOSPITALIER
spécialité XXX

Epreuve orale xx/xx/2024

rappel résultats admissibilité

Nom Prénom	Epreuve 1	Epreuve 2	Coeff 4 / 80	TOTAL
	40 points	40 points		

Admission

Nom Prénom	Exposé sur le parcours professionnel	Exposé sur le projet professionnel	Connaissances administratives générales et compétences métier	Expression orale	TOTAL / 20	Coeff 4 TOTAL / 80
	4 points	4 points	8 points	4 points		

Nom Prénom	Admissibilité	Admission	TOTAL / 160

Ne peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission.

Les candidats au concours interne sur épreuves ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission un total de points fixé par le jury et qui ne peut être inférieur à 80 sur 160 pourront seuls être déclarés admis.